

Réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2015

20h

Convoqué le 7 janvier 2015

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mme GUIRIMAND Marie-Odile, MM HAINZELIN Pierre, HASTIR Gérard, MILESI Pascal, Mme MILLAR Armelle, M. MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : MM CHINCHILLA Pedro (procuration à Marcel ESCOFFIER), FERLIN Damien (procuration à Mauricette VALLET), LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Angélique BARRAQUAND), Mmes EYNARD Edith (procuration à Hervé GONTTIER), LEBON Ludivine (procuration à Danielle BOUVIER), TEZIER Evelyne (procuration à Marie Odile GUIRIMAND).

Madame Tiffany PERROT a été élue secrétaire.

Monsieur MORIN revient sur les évènements du week-end qui ont fait suite à l'attentat à Paris. Le bel élan de solidarité rencontré lors des différentes manifestations a fait se réunir un très grand nombre de participants d'origines très diverses. C'est un réconfort et un signe fort de l'ensemble des habitants de notre communauté de communes.

1- Approbation compte rendu conseil municipal du 20 octobre 2014 :

Point 17 : Il convient de formuler de la façon suivante : *Mesdames TEZIER et GUIRIMAND s'inquiètent des tarifs qu'elles jugent trop élevés pour les associations. Celles-ci sont au service de la population et ces tarifs risquent de les mettre en difficulté ou de les inciter à faire leur événement ailleurs, au détriment de la vie locale. Elles s'inquiètent particulièrement pour les associations qui souhaiteraient utiliser La Parenthèse plusieurs fois dans l'année (par exemple le Comité des Laboureurs, le club Horizon 3, les Bobines du Royans...)*

Le Maire répond que la restructuration de la salle des fêtes entraîne outre le coût important des travaux (environ 1 500 000€ Ht) des coûts supplémentaires importants de fonctionnement (régisseur, nouveau tarif EDF, entretien courant,...) qui ne peuvent pas être à la seule charge des administrés. *Les associations seront invitées à préciser l'utilisation qu'elles souhaitent de la salle chaque année au moment de leur demande de subvention*

Ces modifications étant prises en compte, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Participation classes transplantée école élémentaire Pasteur :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour participer à hauteur de 11€ par nuit et par élève St Jeannais de l'école élémentaire Louis Pasteur pour les classes transplantées :

- à Belfast (dans le cadre du projet Erasmus) pour 24 enfants concernés à ce jour et 4 nuits : soit 11€x 24x 4 nuits = 1 056€
- à Paris pour 27 élèves et 2 nuits : soit 11€x 27x 2 nuits = 594€

3- Tarifs camping 2015 :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer, pour l'année 2015, les tarifs (TTC) du camping municipal indiqués ci-dessous (modifications : augmentation du tarif électricité de 3€ à 3,50€, participation de 1€ par ticket entrée piscine et forfait ménage différencié):

TARIFS EMBLEMES du 7 avril au 4 octobre	
Emplacement sans Véhicule à moteur	3,00 €
Emplacement avec Véhicule à moteur	4,00 €
Emplacement camping car (forfait vidange, électricité + 2 personnes)	12,00 €
Personne + 13ans	4,00 €
Enfant 8 à 12 ans	2,60 €

Enfant 3 à 7 ans	2,20 €
Enfant de - 3 ans	0,00 €
Forfait groupe 10 personnes et +	3,80 €
Chien	2,00 €
Branchement électrique	3,50 €
Lave linge (le jeton)	4,00 €
Véhicule à moteur supplémentaire (à partir du 2 ^{ème})	3,00 €

Garage Mort (Période ouverture)	3,50 €
Emplacement à la saison (2 personnes)	750,00 €
Entrée piscine : 1 ticket par jour et par personne	1,00€ le ticket

TARIFS CHALETS	
BASSE SAISON du 01/01 au 09/05 et du 03/10 au 31/12	
1 nuit	60,00 €
2 nuits	100,00 €
Semaine	300,00 €
nuit supplémentaire	50,00 €
MOYENNE SAISON Du 09/05 au 04/07 et du 29/08 au 03/10	
1 nuit	100,00 €
2 nuits	180,00 €
Semaine	410,00 €
nuit supplémentaire	90,00 €
HAUTE SAISON Du 04/07 au 29/08	
1 nuit	110,00 €
2 nuits	200,00 €
Semaine	480,00 €
nuit supplémentaire	100,00 €
SUPPLEMENTS	
Supplément Chien	2,00 €
Véhicule à moteur supplémentaire (à partir du 2 ^{ème})	3,00 €
Entrée piscine : 1 ticket par jour et par personne	1,00€ le ticket
FORFAIT MENAGE	
1 à 2 nuits	30,00€
≥3 nuits	50,00€

Malgré une météo très médiocre cet été, le bilan de la saison est tout à fait honorable.

3- Création postes saisonniers camping municipal :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer, pour le bon fonctionnement du camping municipal :

- un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet du 7 avril au 16 octobre 2015 inclus.
- un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet du 11 Juillet au 16 Août 2015 inclus.

4- Groupement des certificats d'économie d'énergie : transfert des droits au SDED (Syndicat des Energies de la Drôme) :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition d'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Il précise que :

- pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune doit procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie, s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats et former une personne pour conduire la procédure de dépôt.
- le seuil minimum des dépôts de certificats est relevé depuis le 1^{er} janvier 2015 à 100 millions de kWh cumac (kilowattheures d'énergie économisés, cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement). Ces seuils ne peuvent être atteints que par un cumul de travaux que seules des collectivités de taille importante peuvent réaliser.
- il est possible de constituer un groupement, en confiant à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités. En tant que collectivité représentante, Energie SDED propose une telle mutualisation et a adopté un règlement consistant à rétrocéder, à chaque commune participante, 90 % de la recette financière issue de la vente des certificats qu'elle lui avait transmis (ou : l'intégralité de la recette obtenue, sans application de frais de gestion, lorsque la commune adhère au programme Conseil action Energie proposé par le syndicat départemental). La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de transférer ses droits à CEE à Energie SDED.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour transférer à Energie SDED les droits à CEE issus d'actions éligibles à ces certificats.

6- Ouverture de crédits d'investissement :

Le Maire informe l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise à mandater, avant l'adoption du budget de l'année en cours, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Des factures arrivant en début d'année dans la continuité des travaux réalisés en 2013 (salle des fêtes notamment), il propose de procéder à ces ouvertures de crédits.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget commune 2015:

- **Chapitre 23 : montant : 364 870 €**
- **Chapitre 21 : montant 15 700 €**

7- Questions diverses :

- commission des finances lundi 23 février à 17h00
- prochain conseil municipal le lundi 2 mars (vote du budget)
- mardi 20 janvier 18h00 en mairie présentation du projet de classement de Combe Laval en ENS (Espace Naturel Sensible)
- la signalétique de l'OTSI devra être revue rapidement pour la mettre en adéquation avec sa catégorie
- des essais dans le cadre du rallye Monte Carlo ont lieu du samedi 10 au samedi 17 janvier sur la route de l'Echarasson.

La séance est levée à 20h50